



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE CANTON DE LOW

RÈGLEMENT NUMÉRO 06-2020

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 02-93 ET SES AMENDEMENTS,
AFIN DE MODIFIER LA ZONE A104 IDENTIFIÉES AU PLAN DE ZONAGE NO 78280
AFIN D'Y AJOUTER L'USAGE T9 AUX AUTRES USAGES EXISTANTS.**

ATTENDU QU'une municipalité peut modifier, par règlement, le zonage pour l'ensemble ou une partie de son territoire (L.R.Q., c. A 19.1);

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Low juge opportun et d'intérêt public de modifier certaines dispositions du Règlement de zonage portant le numéro 02-93;

ATTENDU QU'une demande de modification règlementaire pour autoriser l'implantation d'un bureau d'accueil touristique a été adoptée à la majorité lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau du 19 mai 2020.

ATTENDU QUE le présent règlement a été déposé à la réunion du conseil du 3 août 2020

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été déposé à la réunion du conseil 9 novembre 2020

ATTENDU QUE la consultation a été faite par écrit à cause des restrictions du Covid-19 et qu'aucune demande n'a été reçu;

ATTENDU QU'une transmission d'avis sur le site web et sur les babillards pour une demande pour référendum a été disponible du 18 novembre au 7 décembre et qu'aucune demande n'a été reçue;

PAR CONSÉQUENT, il est

PROPOSÉ par madame la conseillère Joanne Mayer

APPUYÉ par madame la conseillère Anne Bélisle

QUE LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du règlement ;

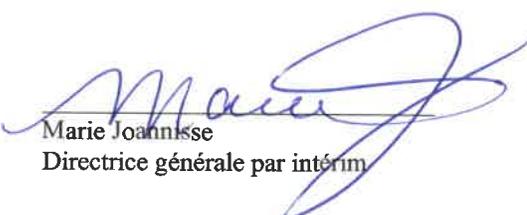
ARTICLE 2. L'ajout de l'usage T9 permettant l'usage de récréation communautaire, dans la zone A104;

ARTICLE 3. Le présent règlement entera en vigueur après toutes les dispositions prévues par la loi auront été respectées;

Donné à la municipalité de Canton de Low, ce 7^e jour du mois de décembre 2020.

Avis de motion et dépôt:	3 août 2020
Premier projet:	5 octobre 2020
Consultation écrite :	16 octobre au 2 novembre 2020
Second projet :	9 novembre 2020
Transmission d'une demande pour référendum	du 18 novembre au 7 décembre
Adoption du règlement	7 décembre 2020
Certificat de conformité	15 décembre 2020
Entré en vigueur	15 décembre 2020


Carole Robert
Maire


Marie Joannisse
Directrice générale par intérim